

DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET ITER en Provence

Bilan établi par le Président de la Commission nationale de débat public

ITER, projet international de réacteur consacré à l'étude de la fusion nucléaire, a été le premier des dossiers appartenant à la filière nucléaire qui ont été soumis à la Commission nationale du débat public; et cependant il aura été chronologiquement le dernier des débats publics qui se sont tenus sur ces questions. Ce fait paradoxal, qui s'explique comme on le verra, a eu des effets non négligeables sur la préparation et le déroulement du débat public.

ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor) serait un réacteur expérimental destiné à démontrer la faisabilité scientifique et technique de la production d'énergie à partir, non pas de la fission (comme les actuelles centrales nucléaires), mais de la fusion nucléaire. C'est un projet international évoqué depuis une quinzaine d'années et qui, dans sa dernière version, associerait l'Union européenne à cinq autres grandes puissances mondiales, rejointes fin 2006 par une sixième, l'Inde; cela suppose donc que soit créé, par la voie d'un traité international, un organisme qui construirait et exploiterait l'installation.

Le maître d'ouvrage n'existant pas encore et la France étant candidate à l'accueil d'ITER à Cadarache, à proximité des installations du Commissariat à l'Énergie Atomique, c'est au nom de l'État, personne publique responsable du projet¹, que le 28 avril 2003 la Ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies a saisi de ce projet la CNDP qui a décidé d'organiser un débat public.

Plusieurs autres dossiers concernant divers maillons, ou aspects, de la filière nucléaire ont été soumis à la CNDP qui a, en fonction de la nature et des caractéristiques de chacun, adopté l'une des options que la loi met à sa disposition :

- saisie par AREVA du projet de renouvellement de l'usine d'enrichissement d'uranium du Tricastin (projet « Georges Besse II »), elle a décidé en mai 2004 un débat public dont elle a confié l'organisation au maître d'ouvrage tout en assurant son suivi attentif; ce débat public s'est déroulé en septembre - octobre 2004,
- pour le projet de réacteur de recherche « Jules Horowitz », destiné à remplacer des activités de recherche menées jusqu'alors à Saclay, mais qui s'implanterait à Cadarache où seraient regroupées un certain nombre d'activités comparables, la CNDP a en septembre 2004 recommandé au Commissariat à l'Énergie Atomique, maître d'ouvrage, de mener une concertation selon certaines modalités qu'elle a précisées; cette concertation a eu lieu en mai-juin 2005,
- le projet d'EPR, réacteur nucléaire de troisième génération à Flamanville, a été soumis par le Président d'Électricité de France à la CNDP qui a décidé le 1er décembre 2004 d'organiser elle-même un débat public; celui-ci a eu lieu de la mi-octobre 2005 à la mi-février 2006,
- enfin, le problème de la gestion des déchets radioactifs à vie longue a fait aussi l'objet d'une saisine de la CNDP en février 2005; en effet le Gouvernement a, à cette occasion, utilisé la possibilité nouvelle offerte par la loi du 27 février 2002 de soumettre au débat public non pas seulement des projets d'équipement mais aussi des « options générales en matière d'environnement ou d'aménagement » c'est-à-dire des problèmes ou des politiques; ce débat public a eu lieu de la mi-septembre 2005 à la mi-janvier 2006.

*

1 - La loi (article L121-8 du Code de l'environnement) prévoit en effet que la Commission nationale du débat public peut être saisie soit par le maître d'ouvrage, cas le plus fréquent, soit par « la personne publique responsable du projet », ce qui trouve à s'appliquer soit lorsque le maître d'ouvrage n'est pas encore désigné, soit en cas de pluralité de maîtres d'ouvrage pour avoir un chef de file.

**Un contexte
riche en débats
touchant au
nucléaire**

Un délai inhabituel

Venant après, le débat public sur ITER a commencé le 16 janvier et s'est terminé le 6 mai 2006, trois ans après la saisine ! Ce délai est évidemment tout à fait inhabituel, et même anormal ; la CNDP a en effet le souci permanent de ne pas donner d'arguments à ceux qui pensent que la concertation est du temps perdu et que le débat public est une machine à retarder les décisions ; elle s'efforce donc toujours de gérer le temps de façon économe, dès lors que cela ne porte pas atteinte à la qualité du débat.

Mais ce délai anormal s'explique par l'enchaînement des circonstances, c'est-à-dire essentiellement les difficultés des négociations internationales.

Lorsqu'elle saisit la CNDP en avril 2003, la Ministre déléguée à la recherche indiquait : « L'objectif du débat public étant de permettre la consultation du public en amont des grands projets (...), il me semble souhaitable d'engager cette procédure avant la signature de l'accord international ».

On ne saurait mieux dire, mais on peut ajouter que le fait de mener le débat public avant pouvait aussi être pour la France un argument dans les négociations, en montrant que l'acceptation sociale du projet était pour elle une préoccupation essentielle.

Mais alors que la candidature de la France semblait solide, des incertitudes apparaissent assez vite et l'Union Européenne a plus de mal qu'on ne le pensait à choisir entre les candidatures de la France et de l'Espagne ; puis, une fois le choix de l'Europe acquis, ce sont les discussions à six (Union Européenne, États-Unis, Russie, Chine, Japon, Corée) qui sont très difficiles et paraissent même parfois complètement enlisées.

Il est certain que, dans la première phase, l'engagement du débat public aurait pu apparaître ou comme de la présomption ou comme un moyen de pression sur les partenaires européens ; en revanche, une fois l'accord européen obtenu, on peut regretter que la CNDP n'ait pas été mise en position d'organiser le débat public car les arguments cités plus haut étaient forts, et parce que l'ouverture du débat après l'accord international n'a pas été sans inconvénients, comme on le verra.

Toujours est-il qu'à la fin décembre 2003, le délai de 6 mois accordé au maître d'ouvrage pour proposer le dossier du débat public étant expiré, la Ministre déléguée à la recherche demandait un délai supplémentaire pour la remise du dossier ; et en juillet 2004, la CNDP constatant qu'elle n'avait pas reçu les éléments voulus et qu'il n'était pas possible de poursuivre la préparation du débat public, suspendait l'activité de la Commission particulière.

Finalement l'accord international entre les six partenaires était conclu à Moscou le 28 juin 2005 ; le Ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche en informait aussitôt la CNDP en lui demandant de « réactiver » la CPDP, ce qui était fait aussitôt.

Celle-ci avait pour président M. Patrick LEGRAND, membre de la Commission nationale, et comme membres M^{mes} Michèle ATTAR, Isabelle GIRI et Patricia JEAN et MM. Yves FRANCOIS, Didier HOUÏ et Hervé LE GUYADER ; on le voit elle assurait l'équilibre hommes-femmes, elle était par ailleurs très diverse par les origines, les expériences et les activités des personnes qui la composaient.

Mais ceux qui s'étaient engagés à être disponibles deux ans plus tôt – et ils avaient fait la preuve de leur implication dans les premiers mois de travail à l'automne 2003 – l'étaient parfois moins ; l'une d'entre eux, Madame ATTAR, a dû renoncer – et a été remplacée un peu plus tard par Madame GUIHAUMÉ ; il fallait reprendre entièrement la préparation du débat et donc la remise en route de la CPDP a été un peu difficile sans que, je le précise, la bonne volonté de quiconque soit à mettre en cause ; au contraire je veux souligner le mérite qu'ils ont tous eu à faire face à ces contraintes et saluer le travail que, sous la houlette de Patrick LEGRAND, ils ont en définitive accompli dans de bonnes conditions et même avec ardeur.

Mais la difficulté essentielle, qui a pesé sur une partie du débat, c'était que celui-ci n'avait lieu qu'après l'accord international qui avait décidé à la fois la réalisation d'ITER et son implantation à Cadarache.

En effet, dans son principe, le débat public porte sur l'opportunité du projet avant de porter sur ses caractéristiques et ses impacts; le temps de l'information et de l'expression du public, le temps du dialogue avec le maître d'ouvrage précédent et ont vocation à éclairer la décision, qui n'intervient que dans le temps suivant. Le public est fondamentalement attaché à cette conception et veut être entendu avant que la décision ne soit prise; on verra d'ailleurs que certains participants l'ont dit, chacun à leur façon, pendant le débat.

La CNDP était parfaitement consciente du problème, elle en a délibéré et elle a considéré, à l'unanimité, qu'elle devait néanmoins organiser le débat.

D'ailleurs peut-on sérieusement imaginer qu'elle renonce à le faire pour un projet de cette importance? Quelles critiques, justifiées, auraient suscité une telle démission de sa part!

Elle a donc décidé de poursuivre l'organisation du débat, mais en ayant le souci de motiver, d'explicitier sa décision du 6 juillet 2005: elle constata donc d'abord que l'accord de Moscou comportait à la fois la décision de réaliser ITER et celle de l'implanter à Cadarache, qu'ainsi les choix essentiels étaient acquis; mais partant de l'idée qu'un débat ne peut exclure le problème de l'opportunité, et sachant par avance que des questions porteraient sur ce point, elle souligna que le porteur du projet devrait répondre aux questions du public sur les justifications de celui-ci; elle ajouta que tous les autres aspects offraient matière à débat: les enjeux économiques et sociaux, l'insertion du projet dans l'environnement et ses impacts, les équipements d'accompagnement.

Lors de la conférence de presse que nous avons tenue conjointement avec M. Patrick LEGRAND le 20 janvier 2006 à Marseille pour lancer le débat public, j'ai de nouveau bien précisé ces différents éléments afin que la position de la CNDP soit bien connue et si possible comprise.



Cependant ce problème pollue le début du débat: la première séance à Aix-en-Provence fut rendue impossible par quelques dizaines de personnes se réclamant du réseau « Sortir du nucléaire » qui protestaient contre le fait que, la décision étant prise, le débat public serait une « parodie de démocratie » et annonçaient qu'ils le boycotteraient; mais en même temps, de façon inacceptable, ce groupe, par ses cris et par l'occupation physique de la tribune, empêchait toute autre personne d'intervenir de façon audible.

La réunion suivante, à Manosque, fut également perturbée pendant sa première partie, mais put ensuite se poursuivre normalement et toutes les autres réunions se déroulèrent sans difficultés; à noter cependant un fait intéressant: à une réunion ultérieure (le 16 mars à Pertuis), le chahut de quelques manifestants suscita une réaction du public et une personne leur demanda d'expliquer leurs raisons, la réponse fut « je refuse le débat ».

Ces faits méritent quelques observations:

- Ils sont intervenus au cours de ce débat qui était le dernier des cinq débats portant sur un dossier de la filière nucléaire alors que les autres n'avaient pas connu d'événements semblables.
- Dans un débat public, chacun a le droit de tout dire, mais précisément il est inacceptable qu'au nom d'une exigence de plus de démocratie on interdise aux autres, par son comportement, de s'exprimer et donc qu'on les prive de ce droit.



**Des
circonstances
particulières,
un accord
international**

**Le déroulement
du débat**

Dès le lendemain de la réunion avortée d'Aix, la CPDP montra son ouverture et sa volonté de traiter le problème en proposant aux associations qui contestaient le débat une rencontre, qui eut lieu le 8 février, pour parler de son organisation; cela déboucha sur une réunion publique supplémentaire le 20 mars avec comme thème: « le débat sur le débat et son utilité ».

Ces initiatives eurent incontestablement un effet apaisant et le débat se pacifia progressivement; même si, à certaines réunions, une ou deux personnes critiquaient encore le fait que le débat public n'intervienne qu'après la décision, l'essentiel des interventions portaient sur le projet lui-même, sur ses justifications, sur ses conséquences et ses impacts.



Je fais un retour en arrière pour évoquer l'organisation du débat public et les moyens mis en place.

Le calendrier du débat public a été arrêté par la CNDP lors de sa séance de janvier 2006: il sera ouvert le 16 janvier et se terminera le 6 mai; il comportera seize réunions (réunions générales d'information, dites « de cadrage », 7 réunions thématiques sur les grands sujets identifiés, réunions locales, puis réunion de clôture) auxquelles s'ajouteront en cours de débat deux autres réunions: la réunion du 20 mars de « débat sur le débat », déjà évoquée, et une réunion le 24 mars à Brignoles pour répondre à la demande du Président du Conseil général du Var qui souhaitait une réunion supplémentaire dans ce département.

L'organisation, la participation

L'information du public fut assurée par la diffusion du dossier du débat (75 pages) ou de sa synthèse en 8 pages, tirés respectivement à 7000 et 10000 exemplaires; outre la diffusion initiale aux acteurs identifiés, ces documents seront au cours du débat adressés aux personnes qui en feront la demande ou mis à leur disposition à l'entrée des salles de réunions. Il y eut également deux lettres du débat (tirées à 50000 exemplaires), la première pour présenter le débat public et son organisation, la CPDP et son rôle, la seconde pour présenter les différentes thématiques retenues. Le site Internet, ouvert dès le premier jour du débat et régulièrement mis à jour, a reçu plus de 18000 visites. Enfin, en plus des annonces dans la presse, les réunions publiques étaient régulièrement annoncées par la distribution de tracts dans les communes concernées (plus de 220000 au total).

La participation du public prit diverses formes: la présence aux réunions publiques, qui eut une ampleur modérée (2000 à 2500 personnes), des avis ou contributions (17), des contributions élaborées par des institutions diverses et prenant la forme de cahiers d'acteurs (9), des questions parvenant à la CPDP par diverses voies (plus de 200).

On trouvait parmi les participants des particuliers habitant dans la région, des élus de tous niveaux et de toutes tendances, des acteurs économiques et sociaux (chambres de commerce, syndicats), des mouvements associatifs mais, il faut le remarquer, moins nombreux que dans la plupart des débats publics; en particulier les associations de défense de l'environnement ont été très peu présentes; est-ce parce que le projet a été largement présenté dans la région depuis 2001 et qu'il a donné lieu à de nombreuses déclarations? ou y aurait-il un effet d'essoufflement dû au nombre de débats publics que la région a connus depuis deux ans?

Tous les aspects du projet en débat

Sur le fond, et contrairement à ce que certains avaient craint, ou dénoncé à l'avance, le débat public s'est déployé et a véritablement porté sur tous les aspects du projet : sur la nécessité de ce projet et ses justifications, sur les caractéristiques de la machine, sur ses enjeux de long terme (la recherche, les options générales en matière énergétique), sur ses effets dans la région ; à cet égard, s'il semble bien exister un accord très majoritaire pour accueillir ITER en Provence, beaucoup d'intervenants, qu'il s'agisse d'institutions ou de particuliers, ont mis l'accent sur les conditions à respecter : la maîtrise des impacts et des risques, le besoin d'information et de concertation dans la durée ; s'il fallait résumer toutes ces conditions en une seule formule, ce serait l'intégration d'ITER dans la région et dans la société.

Ajoutons enfin que le débat a porté aussi sur les aspects organisationnels ou institutionnels et qu'ici aussi il a été fructueux puisque l'on a vu, au fil des séances, se préciser le rôle des différentes personnes publiques nationales ou internationales, responsables du projet : le CEA, l'État français, l'Union Européenne, ITER International ; il faut dire que leurs porte-parole ont été très présents, ont répondu de façon précise et détaillée aux questions posées, mais ont aussi écouté et ont su affiner leurs réponses pour tenir compte de ce qui s'exprimait dans le débat...



La justification d'ITER a été contestée avec trois sortes d'arguments :

- ITER suppose encore des décennies de recherches et d'expérimentations, il n'apporte pas la réponse aux besoins d'aujourd'hui,
- ITER est une voie sans issue, la fusion fait l'objet depuis trente ans de recherches qui n'ont abouti à aucun résultat,
- le coût d'ITER (10 milliards d'euros) est démesuré, il tient une place excessive dans les budgets de recherche au détriment d'autres sujets - notamment la recherche sur les énergies renouvelables.

Plusieurs éléments de réponse ont été apportées à ces objections :

- la recherche d'aujourd'hui prépare, sans les garantir naturellement, les réponses de demain ; or l'évolution du monde (croissance des deux pays les plus peuplés de la planète, émergence des pays jusqu'alors peu développés) est telle que le besoin en énergies de toutes sortes va continuer à croître fortement pendant encore des années et des années ; les perspectives de baisse des ressources en énergies fossiles et la nécessité de lutter contre l'effet de serre imposent d'explorer des voies nouvelles.
- les recherches antérieures ont abouti à des résultats, ont ouvert des perspectives ; on n'est pas dans le domaine du rêve mais dans celui de l'expérimentation : celui de l'étude des conditions matérielles de faisabilité ; cependant il est bien rappelé qu'ITER n'est qu'un instrument de recherche et pas encore un outil de production d'électricité,
- le coût global affiché de 10 milliards d'euros est en effet considérable ; mais c'est le coût total sur 50 ans (investissement initial + fonctionnement pendant 20 ans + démantèlement progressif en 20 ans) ; il sera réparti entre une trentaine d'États, (dont la Chine, l'Inde, les États-Unis, le Japon...). Pour l'Europe, ITER représenterait 1,3 % du budget total de la recherche dans le PCRD (Programme-cadre de recherche et développement). Pour la France, ce serait 0,3 % du budget civil de recherche

ITER est-il nécessaire ?

et développement (environ 30 millions d'euros par an par rapport à un budget de la recherche de 10 milliards d'euros); si l'on adopte un angle de vue différent, sur les 600 millions d'euros que la France allouera à l'énergie sur une période donnée, 5 % iront à ITER et 8,7 % aux énergies renouvelables. Enfin, il a été rappelé à plusieurs reprises par des élus que, selon l'accord conclu au sein du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, celui-ci affectera la même somme (70 millions d'euros) aux énergies renouvelables que pour sa contribution à la construction d'ITER.



On est passé de cet aspect : la contribution du Conseil régional et d'autres collectivités au financement du projet à celui des enjeux par l'intermédiaire de la question : la participation des collectivités locales est-elle justifiée, ne sortent-elles pas de leur domaine de compétence ? La réponse apportée par de nombreux élus a été : nos collectivités contribuent ainsi à un projet porteur de développement pour nos territoires – et d'autre part elles financeront des projets relevant de leurs compétences (l'école, la route... on y reviendra plus loin). Ces investissements auront des retombées favorables en termes d'image pour la région, mais aussi des retombées concrètes pour les entreprises.

À cet égard, l'approche du débat, puis le débat, ont été l'occasion d'aborder le sujet de façon plus réaliste ; on avait il y a quelques années laissé espérer la création de dizaines de milliers d'emplois ; en décembre 2002 encore, un journal économique sérieux annonçait 8 000 emplois induits ; pendant le débat, les chiffres non contestés ont été : pendant la phase de construction 500 emplois directs et 3 000 emplois indirects dont 1 400 en région Provence Alpes Côte d'Azur ; en phase d'exploitation 1 000 emplois directs et 3 000 indirects dont 2 400 en PACA.

Ces questions ont fait l'objet de nombreuses interventions des milieux économiques et des milieux syndicaux ; les uns et les autres soulignent que ces retombées favorables ne seront acquises que si les entreprises se mobilisent et s'organisent pour être compétitives. De la même façon, l'association « Réussir ITER », qui réunit 36 collectivités ou regroupements de collectivités et représente au total 260 communes, a pour but de faire en sorte que les communes bénéficient du développement économique suscité par l'implantation d'ITER. Naturellement, les uns et les autres demandent aussi une démarche favorable de l'État, en l'occurrence l'attribution du label « Grand chantier ». Au nom de l'État, M. Yannick IMBERT répond qu'il n'est pas certain que ce label puisse être accordé à une structure internationale, en tout état de cause aujourd'hui non encore définitivement constituée, mais il rappelle que la mission d'accompagnement du projet ITER, qu'il dirige, a précisément cette vocation.

Toute une série de questions, souvent très précises, portent sur les emplois qui seront créés : quels emplois, de quels niveaux, comment seront-ils pourvus ? Quelles seront les sources d'information pour les entreprises et pour le public ? Quelles formations seront mises en place pour que ces emplois bénéficient en priorité aux demandeurs locaux ?



Les caractéristiques de la machine ITER ont fait l'objet de peu de questions et la controverse technico-scientifique qui avait semblé s'ouvrir dans la presse ne s'est pas prolongée, comme on aurait pu l'espérer, par l'intervention dans le débat de quelques grands noms de la recherche.

Cependant, il y a eu un petit nombre de questions très précises, posées par des personnes visiblement très compétentes en la matière, sur le fonctionnement de la machine (les conditions de production d'hydrogène, le rendement et le coût...) et sur les problèmes de résistance des matériaux.



**L'occasion
d'aborder le
sujet de façon
plus réaliste**

Les inquiétudes quant aux aspects défavorables s'expriment aussi.

Sont ainsi évoqués les risques inhérents à la machine et à ses conditions de fonctionnement, risque nucléaire et risque chimique, pour faire préciser les éléments contenus dans le dossier du débat; des questions portent aussi sur les risques extérieurs, inondations et séismes.

Pour les impacts, directs et indirects, des questions de natures très diverses sont posées. Les unes portent sur les rejets et les déchets; à cet égard s'exprime la demande à la fois d'un diagnostic initial et d'une surveillance régulière – ce qui ne doit soulever aucune difficulté compte tenu du réseau de mesures déjà existant à Cadarache.

Le problème des impacts sur le paysage préoccupe bien sûr un certain nombre d'intervenants car deux Parcs Naturels Régionaux (Verdon et Lubéron) sont proches; mais plus précisément, quelles seront les conséquences sur les espaces boisés des 180 hectares où s'implantera ITER? Un concours d'architecture est prévu pour les bâtiments à construire et le Maire de Vinon-/Verdon demande à y être associé (demande qui reçoit une réponse favorable).

Enfin diverses questions portant sur l'alimentation en eau, l'alimentation électrique (la ligne haute tension qui va depuis Tavel à Tore Supra sera, sur 5 km, remplacée par une ligne double, et prolongée d'un km environ jusqu'à ITER), enfin sur l'itinéraire à grand gabarit nécessaire à l'acheminement des pièces lourdes (M. Yannick IMBERT a répondu à plusieurs questions critiques en justifiant le choix d'un tracé assez compliqué par le souci de retenir essentiellement des itinéraires existants et d'éviter la consolidation onéreuse d'ouvrages d'art).



Enfin bon nombre de questions ont porté sur l'accompagnement du projet, sur ses liens avec l'aménagement du territoire, sur ses conditions de réussite; en une phrase: comment assurer l'intégration du projet à la région qui le reçoit.

Plusieurs aspects ont suscité un intérêt particulier:

- Comment sera assuré l'accueil des personnels internationaux? Des réponses ont été apportées sur l'assistance administrative aux nouveaux venus, ou l'accompagnement des familles par l'apprentissage rapide du français. Mais d'autres vont plus loin en évoquant la création d'un espace d'échanges interculturels.
- Comment les nouveaux arrivants seront-ils logés; comment éviter que ce soit au détriment de ceux qui, habitant déjà la région, souffrent actuellement de la pénurie de logements; comment éviter la spéculation foncière?

La mission d'accompagnement du projet ITER, qui travaille précisément sur ces questions, a pu apporter des réponses. Des programmes de logements substantiels sont prévus; ils ne seront pas réservés aux agents d'ITER mais ouverts à la population locale et sont dimensionnés pour résorber le déficit de logements; les collectivités locales sont décidées à y adjoindre leurs efforts. Il est lutté contre la spéculation foncière par la procédure des « préZAD » (Zone d'Aménagement Différé) qui ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux dans un certain nombre de communes, et grâce aux interventions de l'Etablissement Public Foncier Régional, dont les fonds ont été doublés. D'autre part, aux agriculteurs qui craignent un effet d'éviction, il est répondu que les terrains non utilisés des préZAD leur seraient réservés .

- Enfin comment seront accueillis les enfants des personnels d'ITER? Un projet d'école internationale à Manosque a été prévu – et il est contesté par certains: pourquoi ne pas améliorer la capacité d'accueil des lycées existants? Mais c'est une réponse à une demande des États partenaires d'ITER. Et pourquoi Manosque? Mais c'est la ville déjà choisie par de nombreux ingénieurs étrangers.

Quelques questions sur les enjeux de recherche...

... et de plus nombreuses sur les risques et les impacts...

Des territoires à vivre ensemble

En réponse à des demandes, ou des exigences, plus précises, il est répondu que cette « école » qui ira de la maternelle au baccalauréat dépendra bien de l'Éducation Nationale et sera accessible aux enfants de la région, 25 à 30 % des places leur étant réservées.

On le voit, pour l'école comme pour le logement, le souci est d'éviter tout ghetto et de garantir l'intégration d'ITER dans la région en assurant l'intégration des hommes dans la société.

Je souligne que, lors de la réunion de clôture à Marseille le 4 mai, le Préfet de région a déclaré avoir entendu ces demandes et ces attentes de la population et a souligné que la réussite d'ITER dépendait de cette double condition : ITER s'intègre dans la région, la population s'approprie ITER.

De la même façon, M. IKEDA, Directeur Général d'ITER International, qui avait participé à quelques réunions et était représenté à toutes les autres par des membres de son équipe, s'est dit attentif à la forte demande d'information qui s'était exprimée et désireux de continuer à y répondre ; il s'est déclaré également attentif à tous les problèmes environnementaux d'impacts, de déchets... et a affirmé sa volonté d'être responsable par rapport à la région.



Comme j'en exprime la demande en concluant chacun de mes bilans, je souhaite que les considérations qui accompagneront la décision du maître d'ouvrage (ou de la personne publique responsable du projet) reprennent les orientations ainsi définies, et sans doute quelques autres.

Je rappelle quelles sont en effet les deux prochaines étapes qui vont suivre la fin de ce débat public :

- Au plus tard le 6 juillet, c'est-à-dire deux mois au plus après la clôture du débat, le compte-rendu de M. LEGRAND et le présent bilan seront rendus publics.
- La personne publique responsable du projet disposera alors de trois mois au maximum pour prendre et rendre publique sa décision quant aux suites qu'elle donne au projet ; il est important, comme je l'évoquais quelques lignes plus haut, que cette décision soit précisément motivée et qu'elle le soit par rapport aux questions et préoccupations apparues pendant le débat.



Yves MANSILLON